



Réserve naturelle nationale
des Contamines-Montjoie

Site Natura 2000 FR8201698
« Contamines Montjoie - Miage - Tré la Tête »

Plan de gestion &
Document d'objectifs Natura 2000

2015 - 2024

ASTERS

84 route du Viéran, PAE de Pré-Mairy, 74370 PRINGY

Réalisation : Aubrée FLAMMIER

Collaboration interne : Bernard BAL, Carole BIRCK, Geoffrey GARCEL, Daniel GERFAUD-VALENTIN, Julien HEURET, Frank HORON, Dominique LOPEZ-PINOT, François PANCHAUD, Pascale TRANCHANT

Collaboration externe : Pierre BLANCHER (EDF), Jean-Baptiste BOSSON (Université de Lausanne), Michel BUISSON (Office de tourisme des Contamines-Montjoie), Danièle DECROUEZ (retraîtée, ex Muséum Genève), Patrick DELEULE (ONF), Jean-Marcel DORIOZ (Comité Scientifique des Réserves Naturelles de Haute-Savoie), Denis JORDAN (Expert botaniste), David PAGE (Commune des Contamines-Montjoie), Ludovic RAVANEL (EDYTEM), Joël SERRALONGUE (Service de l'archéologie CG 74), Aurore SCHACK (SEA 74)

Coordination & Suivi : Frank HORON

Crédits photos Première de couverture : Julien HEURET

Crédits photos : Nicolas BONY, Pierre BOUDIER, Geoffrey GARCEL, Julien HEURET, Denis JORDAN, Dominique LOPEZ-PINOT

janvier 17

SOMMAIRE

1. Les habitats et espèces d'intérêt communautaire et prioritaire.....	7
1.1. Les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire.....	7
1.2. Les espèces d'intérêt communautaire et prioritaire.....	10
1.2.1. Les espèces végétales.....	10
1.2.2. Les espèces animales.....	10
2. Les actions mises en œuvre dans le cadre de Natura 2000.....	12
3. Les contrats Natura 2000	20
3.1 Les contrats agricoles	20
3.2 Les contrats forestiers.....	22
3.3 Les contrats non agricoles et non forestiers.....	29
4. La charte Natura 2000.....	33

INTRODUCTION

Ce tome 3 vient compléter le tome 1 et le tome 2, sur les éléments liés uniquement à Natura 2000.

Ainsi, seront présentés dans ce document :

- Les habitats et espèces d'intérêt communautaire et prioritaire
- Les actions mises en œuvre dans le cadre de Natura 2000
- Les cahiers des charges pour les contrats Natura 2000
- La charte Natura 2000

1. LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRE

1.1. Les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire

Les habitats naturels ont été regroupés selon plusieurs types de grands milieux.

Les milieux rocheux sont les plus représentés sur la réserve naturelle avec près de 40% de la surface total. Une large dominance des falaises siliceuses et calcaires.

Les glaciers couvrent ensuite 20% du territoire.

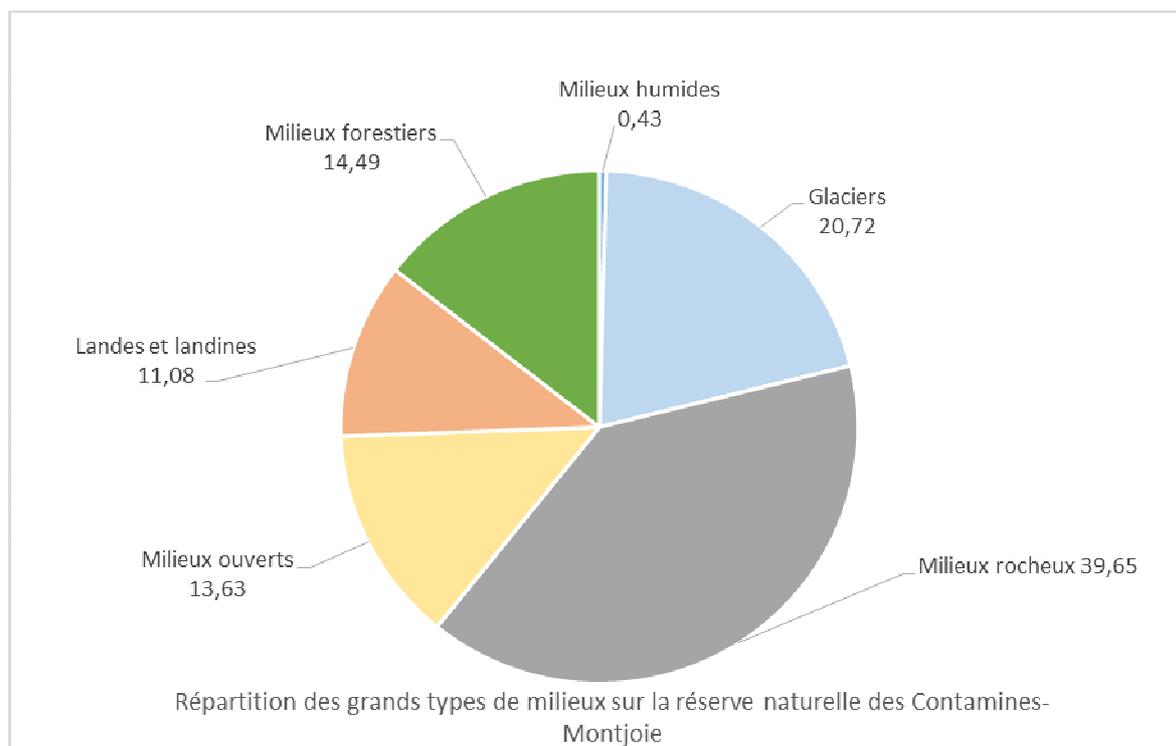
Les milieux forestiers, les milieux ouverts ainsi que les landes et landines se partagent ensuite les 40% restants.

Les forêts, essentiellement composées de pessières se situent sur la partie basse de la réserve naturelle, au nord et à l'ouest.

Les milieux ouverts se rencontrent au niveau des alpages et des zones de plus haute altitude (pelouses alpines), dans la partie sud de la réserve naturelle.

Enfin, les zones de landes et landines se répartissent çà et là à l'interface entre milieux forestiers et zones plus dégagées.

Les milieux humides couvrent une toute petite partie de la réserve naturelle. Ils sont répartis en de multiples petites zones, notamment dans le secteur de la Rosière, de Plan Jovet et aux Près.



Les habitats d'intérêt communautaire et prioritaires présents sur le site sont les suivants :

	Code Corine	Code N2000	Habitat	Localisation et commentaires	
Milieux sensibles	Milieux humides	22.3114	3130	Mares à <i>Sparganium</i>	Habitat présent dans une mare à Tré la Tête et dans une seconde aux Prés.
		24.221	3220	Groupements d'épilobes des rivières subalpines, <i>Epilobietum fleischeri</i>	On retrouve cet habitat à Armancette et vers les chalets de Balme, dans des alluvions, mais il est atypique et fragmentaire. Il y manque beaucoup d'espèces caractéristiques.
		51.1	* 7110	Tourbières hautes à peu près naturelles	Cet habitat, peu typique sur la réserve, est localisé dans le secteur Rosière – Sololieu
		54.23	7230	Bas-marais alcalins, <i>Caricion davallianae</i>	On les retrouve au Plan Jovet et sur les pâturages de la Balme
		54.3	* 7240	Gazons arctico-alpins, <i>Caricion bicolori-atrofuscae</i>	Même si <i>Carex bicolor</i> est absent, deux autres espèces rares et protégées présentes (<i>Carex microglochin</i> et <i>Juncus arcticus</i>) permettent de confirmer la présence de cet habitat (l'un des deux seuls sites du département). Secteur de Plan Jovet
		37.8	6430	Mégaphorbaies alpines et subalpines, <i>Adenostylin</i> , <i>Rumicion alpini</i>	Formation plus ou moins hygrophile qui apparaît aux marges de l'aulnaie (ou en mosaïque). Ces groupements à hautes herbes colonisent des sols humides, riches, à enneigement durable.
Milieux stables	Milieux rocheux	61.1	8110	Végétation des éboulis siliceux alpins et nordiques, <i>Androsacetalia alpinae</i> , <i>Galeopsietalia segetum</i>	Présent sur tout le versant est de la réserve.
		62.15	8210	Falaises calcaires alpiennes	La végétation des falaises se trouve associée aux pelouses à Séslerie et <i>Carex sempervirens</i> (36.43) situées en guirlandes sur les vires. Fort intérêt pour la faune rupestre.
		61.2	8120	Éboulis calcaires alpiens, <i>Thlaspion rotundifolii</i> , <i>Petasition paradoxi</i>	Habitat plus réduit que sur les zones siliceuses.
		62.2	8220	Végétation des falaises continentales siliceuses, <i>Androsacetalia vandellii</i> .	Habitat très développé dans la réserve.
		63.1 et 63.2	8340	Glaciers permanents	Glaciers de Tré la Tête, Armancette,...
		65	8310	Grottes	Présence d'une grotte à Combe Noire

Milieux ouverts	36.42	6170	Pelouses des crêtes à <i>Elyna</i> , <i>Oxytropo-Elynion</i>	Pelouses alpines des secteurs de crêtes et arêtes ventées regroupant un cortège d'espèces résistantes à la sécheresse estivale et au froid hivernal ; correspond à un climax.
	36.431	6170	Versants à Sesslerie et <i>Carex sempervirens</i> , <i>Seslerion albicantis</i> .	Ces pelouses constituent un climax et sont souvent associées aux pelouses sur calcaire à <i>Carex ferruginea</i> et <i>Elyna spicata</i> (36.41 et 36.42).
	34.322	6130	Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>	On peut considérer un fragment d'association de pelouses semi-sèches à la Frasse.
	36.41	6170	Pelouses à <i>Carex ferruginea</i> et communautés apparentées	Elles sont souvent pâturées et constituent d'excellents herbages.
	38.23	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	Faible représentation sur le secteur de la Frasse uniquement.
	38.3	6520	Prairies de fauche de montagne	Reliquats de prairies dans les secteurs d'Armancette, de Sololieu et de la Laya.
Landes et landines	31.41	4060	Landes naines à azalée et à <i>Vaccinium</i>	Elles sont disséminées dans la réserve, mais sur de petites surfaces.
	31.42	4060	Landes à rhododendron ferrugineux, Rhododendro-Vaccinon	Cette formation s'installe de préférence en ubac et aux expositions fraîches, de l'étage subalpin moyen à supérieur, sur des sols décarbonatés (supports siliceux ou acidifiés). Exige une bonne alimentation hydrique et un drainage efficace : une humidité trop importante favorise plutôt l'aulnaie verte. Craint le gel printanier et nécessite une couverture neigeuse tardive pour sa protection. Ces landes alternent en mosaïques avec 31.43 et 31.44.
	31.43	4060	Fourrés à genévriers nains	Le genévrier colonise les sols superficiels et rocailloux d'adrets. Habitat présent sur les zones de décalcification sur les massifs calcaires.
	31.44	4060	Landes à <i>Empetrum</i> et <i>Vaccinium uliginosum ssp. microphyllum</i>	Les landines forment une ceinture au-dessus de la rhodoraie, plus exposée au gel dans l'étage subalpin supérieur et l'alpin inférieur, sur sols peu profonds, humifères. Habitat présent sur les zones de décalcification sur les massifs calcaires.
Milieux forestiers	42.21	9410	Pessières subalpines des Alpes	Habitat bien représenté sur la réserve
	42.22	9410	Pessières montagnardes des Alpes internes	Des faciès à sphaignes sont présents à la Rosière (42.225).
	44.A4	* 91DO	Pessières à sphaignes	Localisées à la Rosière. Pour l'anecdote, un épicéa d'un diamètre de 20 cm avait 230 ans.

* Habitats d'intérêt communautaire prioritaires

(Remarque : Leur superficie n'est pas précisée car ils ne sont pas cartographiés indépendamment)

La carte 9 (Tome 2) présente les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire.

1.2. Les espèces d'intérêt communautaire et prioritaire

1.2.1. Les espèces végétales

Espèces d'intérêt communautaire : 1



Riccia breidleri

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Date de dernière observation
Ricciaceae (Bryophyte)	<i>Riccia breidleri</i> Jur. ex Steph.	Riccia breidleri	1979

1.2.2. Les espèces animales

Espèces d'intérêt communautaire :

Directive Habitat : 3

	Famille	Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Date de dernière observation
Mammifères	Vespertilionidae	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	2002
Mammifères	Vespertilionidae	<i>Myotis bechsteini</i>	Vespertilion de Bechstein	2010
Mammifères	Felidae	<i>Lynx lynx</i>	Lynx boréal	2014

Directive Oiseaux : 22

	Famille	Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Date de dernière observation
Oiseaux	Accipitridae	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	2014
Oiseaux	Accipitridae	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	2004
Oiseaux	Accipitridae	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	2000
Oiseaux	Accipitridae	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	2005
Oiseaux	Accipitridae	<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu	2014
Oiseaux	Accipitridae	<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	2014
Oiseaux	Accipitridae	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	2005
Oiseaux	Accipitridae	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	2011
Oiseaux	Accipitridae	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	2004
Oiseaux	Falconidae	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	2011
Oiseaux	Phasianidae	<i>Alectoris graeca</i>	Perdrix bartavelle	2012
Oiseaux	Phasianidae	<i>Bonasa bonasia</i>	Gélinotte des bois	2013
Oiseaux	Phasianidae	<i>Lagopus mutus</i>	Lagopède alpin	2014
Oiseaux	Phasianidae	<i>Tetrao tetrix</i>	Tétras-lyre	2014
Oiseaux	Phasianidae	<i>Tetrao urogallus</i>	Grand Tétras	2000
Oiseaux	Strigidae	<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm	2014
Oiseaux	Strigidae	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	2014
Oiseaux	Strigidae	<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	2000
Oiseaux	Strigidae	<i>Glaucidium passerinum</i>	Chevêchette d'Europe	2011
Oiseaux	Picidae	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	2011
Oiseaux	Picidae	<i>Picoides tridactylus</i>	Pic tridactyle	2015
Oiseaux	Laniidae	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	2011
Oiseaux	Corvidae	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	Crave à bec rouge	2009



Lagopède alpin

2. Les actions mises en œuvre dans le cadre de Natura 2000

Une opération est la mise en œuvre concrète et planifiée d'un ou plusieurs moyens qui contribuent à la réalisation des objectifs opérationnels. Elle constitue le terme de l'arborescence logique : objectifs à long terme, objectifs du plan, opérations.

Les numéros attribués aux objectifs opérationnels ne correspondent à aucune hiérarchisation.

La priorité de l'action est définie dans une colonne spécifique (la dernière) selon un gradient numéral s'échelonnant de 1 à 3 défini comme suit :

Priorité de l'action

- 1 : A réaliser impérativement dans les cinq années du plan de gestion
- 2 : A réaliser ou à engager dans les cinq ans
- 3 : Pourrait être engagé lors de ce plan ou des suivants

Les opérations sont regroupées en sept grands thèmes, à savoir :

Thème de l'action :

- PO : Police de la nature
- SE : Suivi, études, inventaires
- RE : Recherche
- TU : Travaux uniques, équipements
- TE : Travaux d'entretien, maintenance
- PI : Pédagogie, informations, animations
- AD : Administrative

Le tableau suivant synthétise les différentes opérations nécessaires à la réalisation des objectifs opérationnels du plan de gestion, d'après les objectifs à long terme.

Les actions mises en œuvre dans la cadre de Natura 2000 sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous (en gras et en rouge).

Objectifs à Long Terme	Facteurs influençant +	Facteurs influençant -	Objectifs Opérationnels	Localisation	Code opération	Opération	Priorité	Financement N2000
1 - Conserver les pelouses et prairies, en lien avec la gestion pastorale	Pression pastorale en accord avec le milieu Contexte pastoral	Dynamique naturelle Sur pâturage Contexte pastoral	OO 1.1 : Favoriser une gestion raisonnée des pelouses et prairies, en lien avec l'activité pastorale	Unités pastorales	AD 1	Travailler avec les partenaires pastoraux dans le cadre de la mise en place d'une gestion concertée des alpages	1	
					AD 2	Réaliser un diagnostic préalable sur l'ensemble des unités pastorales	1	CN2000 Agricole MAEc Herbe 09
					TE 1	Mettre en œuvre des mesures de gestion sur les unités pastorales à enjeux	1	CN2000 Ni-Ni A32303R
					SE 1	Mettre en place un suivi de la gestion pastorale et de l'état de conservation des prairies et pelouses	1	
					TE 2	Restaurer ou entretenir les habitats de reproduction du Tétrasyre	1	CN2000 Forestier F22701
					SE 2	Suivre les populations de Tétrasyre	1	
					PI 1	Valoriser l'agriculture sur la réserve naturelle	2	
	Intérêt local Maîtrise foncière	Dynamique naturelle Abandon pratiques anciennes	OO 1.2 : Maintenir les prairies de fauche	La Laya Sololieu	TE 3	Restaurer et entretenir les prairies de fauche	1	
					SE 3	Mettre en place un suivi des prairies de fauche	1	
					PI 2	Communiquer sur les actions liées aux prairies de fauche	2	

2 - Orienter la gestion forestière vers une gestion raisonnée	Gestion durable Partenariat	Mauvaises pratiques	OO 2.1 : Favoriser une gestion raisonnée des forêts	Milieux forestiers	AD 3	Travailler avec les partenaires forestiers pour une gestion raisonnée des forêts	1	
					TU 1	Créer un réseau fonctionnel d'îlots de sénescence	1	CN2000 Forestier F22712
					SE 4	Suivre l'évolution d'un îlot de sénescence	1	
					SE 5	Réaliser un suivi de l'avifaune forestière	1	
					TE 4	Favoriser la présence de clairières intra-forestières	2	CN2000 Forestier F22701
					PI 3	Communiquer sur les milieux forestiers et leur gestion	2	CN2000 Forestier F22714

3 - Maintenir ou restaurer la fonctionnalité des lacs, cours d'eau et zones humides	Évolution naturelle	Pêche Sur-fréquentation Surpâturage Pollution Évènements exceptionnels (crues)	OO 3.1 : Favoriser un fonctionnement naturel des lacs et cours d'eau	Lacs Jovets et Bonnant essentiellement	AD 4	Travailler avec les partenaires pour une gestion concertée des lacs et des cours d'eau	1	
					TE 5	S'assurer de la mise en place d'un plan de gestion de la ressource halieutique pour les lacs et cours d'eau	1	
					TE 6	Anticiper les risques naturels liés aux cours d'eau, en lien avec les services compétents	2	
					SE 6	Poursuivre le suivi du lac Jovet dans le cadre du programme "Lacs Sentinelles"	1	
					SE 7	Suivre la population de Riccia breidlerii	1	
					PI 4	Communiquer sur la thématique des lacs et cours d'eau	2	
	Évolution naturelle Maîtrise foncière	Évolution naturelle Sur-fréquentation Surpâturage Pollution	OO 3.2 : Préserver les zones humides	Toute la réserve, et particulièrement la Rosière et Plan Jovet	AD 6	Réaliser un inventaire et une notice de gestion des zones humides de la réserve	1	
					TE 7	Réaliser les travaux nécessaires à la préservation des zones humides	1	CN2000 Forestier F22711 et CN2000 Ni-Ni A32309R
					SE 8	Mettre en place un suivi de certaines zones humides à enjeux	1	
					SE 9	Suivre la population de Juncus arcticus	1	
					PI 5	Communiquer sur la thématique des zones humides	2	

4 - Organiser la fréquentation dans un objectif de conservation des milieux d'intérêt et des espèces, tout en valorisant l'espace protégé	Motivation des acteurs	Enjeux économiques, touristiques	OO 4.1 : Harmoniser les pratiques sportives ou de loisirs avec les objectifs de conservation des réserves naturelles	Toute la réserve	AD 9	limiter et règlementer les manifestations sportives	1	
					AD 10	Sensibiliser, former et impliquer les acteurs locaux sur les spécificités de la réserve naturelle	1	
	Motivation des acteurs Maîtrise foncière	Difficultés budgétaires ou contextuelles	OO 4.2 : Orienter et informer les usagers sur le territoire		PI 8	Communiquer sur les activités pratiquées en réserve et leurs impacts	2	
					TE 8	Entretien du balisage, des infrastructures, des pistes et des sentiers	1	
	Règlementation	Vides juridiques Jurisprudence	OO 4.3 : Assurer la surveillance du territoire		PO 1	Réaliser les missions de police	1	
					PO 2	Poursuivre les relations avec les différents parquets	1	
					PO 3	Mise en place et contrôle des autorisations	1	
					AD 11	Développer le partenariat pour limiter le dérangement hivernal	1	
	Motivation des acteurs	Enjeux économiques, touristiques	OO 4.4 : Limiter le dérangement de la faune		TU 2	Mise en défens des secteurs sensibles	2	
					PI 9	Communiquer sur la sensibilité des espèces en hiver et sur les sites à enjeux	2	

5 - Améliorer la connaissance et anticiper l'évolution de la réserve	Changement climatique	Changement climatique Aménagements	OO 5.1 : Étudier, préserver et valoriser les paysages de la réserve naturelle	Toute la réserve	SE 10	Réaliser un suivi de l'évolution des paysages emblématiques de la réserve naturelle	2	
					PI 10	Valoriser les résultats des études sur les paysages	2	
	Équipes de recherches motivées Enjeux économiques Changement climatique	Changement climatique	OO 5.2 : Comprendre le fonctionnement des glaciers et anticiper leur évolution	Glacier de Tré-la-tête et glaciers des Rebanets-Chassots	RE 1	Étudier l'évolution des glaciers	1	
					AD 12	Travailler avec les partenaires pour anticiper les risques liés à l'évolution des glaciers	1	
					PI 11	Communiquer sur la thématique des glaciers	2	
	Motivation locale	Dynamique naturelle Oubli	OO 5.3 : Connaître et valoriser le patrimoine culturel de la réserve naturelle	Toute la réserve	SE 11	Réaliser un inventaire des éléments culturels patrimoniaux	2	
					PI 12	Mettre en œuvre un plan de valorisation du patrimoine culturel	3	
	Experts disponibles	Experts disponibles	OO 5.4 : Réaliser des compléments d'inventaires, participer à des programmes de recherches départementaux, régionaux, nationaux ou internationaux	Toute la réserve	SE 12	Réaliser un inventaire des champignons	2	
					SE 13	Réaliser des compléments d'inventaires sur les insectes	2	
					SE 14	Remettre à jour la cartographie de la végétation	1	
					SE 15	Mettre à jour l'inventaire de la flore	1	
					SE 16	Développer les connaissances sur le Lièvre variable	2	
	Motivation et implication	Motivation et implication	OO 5.5 : Faire du comité scientifique	Toute la réserve	AD 13	Travailler en collaboration avec les scientifiques et le comité scientifique	1	

			des réserves naturelles de Haute-Savoie un réel partenaire de gestion du territoire	Toute la réserve	RE 2	Développer des programmes de recherche	1	
					PI 13	Communiquer sur les publications issues des recherches du comité scientifique et autres	1	
					AD 14	Structurer l'observatoire de la réserve naturelle	1	
					SE 17	Alimenter et valoriser l'observatoire de la réserve naturelle	1	

6 - Accueillir et sensibiliser le public	Motivation locale Contexte	Contexte	OO 6.1 : Développer l'animation sur la réserve naturelle	Toute la réserve	AD 15	Travailler avec les structures relais sur l'animation	1	
					PI 14	Mettre en place des animations pour tous les publics	1	
					PI 15	Développer les actions de maraudage sur la réserve naturelle	1	
	Motivation locale Financements	Contexte	OO 6.2 : Veiller à la qualité de l'accueil sur la réserve naturelle et en dehors	Toute la réserve	AD 16	Travailler avec les partenaires de l'animation pour la mise en place d'une maison de réserve naturelle	1	
					PI 16	Mettre en valeur le(s) lieu(x) d'accueil	2	
	Volonté du gestionnaire et de ses partenaires techniques		OO 6.3 : Mettre à jour le plan d'interprétation sur la réserve naturelle	Toute la réserve	AD 17	Rédiger un plan d'interprétation	2	
	Volonté du gestionnaire et de ses partenaires techniques		OO 6.4 : Réaliser des outils de communication et de sensibilisation	Toute la réserve	PI 17	Actualiser le livret de découverte de la réserve	1	
					PI 18	Réaliser un plan de gestion simplifié	1	
					PI 19	Mettre en place des évènements	1	

7 - Favoriser l'intégration de la Réserve dans l'environnement socio-économique local	Motivation locale	Contexte local	OO 7.1 : Favoriser l'émergence de projets locaux et concertés	Toute la réserve	AD 18	Travailler avec les partenaires locaux pour l'intégration et la valorisation de la réserve naturelle	1	
	Volonté du gestionnaire et des acteurs locaux		OO 7.2 : Assurer la cohérence entre le plan de gestion de la réserve et les démarches territoriales	Toute la réserve	AD 19	Poursuivre l'implication du gestionnaire sur les démarches territoriales	1	
					AD 20	Préserver la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage	1	
	Volonté du gestionnaire		OO 7.3 : Rédiger et mettre en œuvre le plan de gestion	Toute la réserve	AD 21	Mener à bien l'application du plan de gestion	1	
					AD 22	Évaluer annuellement le plan de gestion	1	
					AD 23	Évaluer tous les 5 ans le plan de gestion	1	
	Volonté du gestionnaire		OO 7.4 : Renforcer l'efficacité du gestionnaire	Toute la réserve	AD 24	Optimiser le travail en interne	1	
					AD 25	Former les agents	1	

3. Les contrats Natura 2000

3.1 Les contrats agricoles

1 cahier des charges pour un contrat Natura 2000 agricole a été préparé (ci-après).

Pour ce document, les éléments ont été complétés dans la mesure du possible à l'heure actuelle. Certains études en cours ou à prévoir permettront de préciser les secteurs et surface d'intervention notamment.

Site Natura 2000 Contamines-Montjoie – Miage – Tré la Tête Fr 8201698	Gestion pastorale		
MAEc Herbe 09	Références au document d'objectifs : Obj 1.1 : Favoriser une gestion raisonnée des pelouses et prairies, en lien avec l'activité pastorale		
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS			
Habitats et espèces concernées	Pelouses à Carex ferruginea et communautés apparentées (6170) Landes à rhododendron ferrugineux, Rhododendro-Vaccinon (4060) <i>Tetrao tetrix</i>		
Objectifs de la mesure	Maintenir les zones à vocation pastorale et la richesse biologique associée Adapter les conditions de pâturage à la spécificité de ces milieux, en se basant sur un plan de gestion pastoral		
Résultat attendu	Présence d'une mosaïque de milieux		
Degré d'urgence	Prioritaire		
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE			
Surface	En fonction des alpages		
Parcelles concernées	Parcelles concernées par les alpages communaux		
Propriétaires concernées	Commune des Contamines-Montjoie		
ENGAGEMENTS			
Descriptif des engagements non rémunérés	/		
Descriptif des engagements rémunérés	Cette fiche se rattache à la mesure Herbe 09 : Gestion pastorale Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion pastorale sur les parcelles engagées, incluant un diagnostic initial de l'unité pastorale Mise en œuvre du plan de gestion pastorale sur les surfaces engagées Interdiction du retournement des surfaces engagées Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés Enregistrement des interventions	Unité Forfait	Coût (€ TTC) 75,44€/ha/an
Dispositions particulières	Un suivi scientifique est envisagé pour mesurer l'impact de cette mesure de gestion.		
Fréquence d'intervention	Une fois tous les 5 ans		
COMPENSATIONS FINANCIERES			
Montant et nature de l'aide	Financement Etat 100 %		
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans		
SUIVIS / CONTROLES			
Points de contrôle	Surface travaillée / Plan de pâturage		
Indicateurs de suivi	Surface travaillée		
Indicateurs d'évaluation	Suivi des espèces et des habitats		

3.2 Les contrats forestiers

5 cahiers des charges pour des contrats Natura 2000 forestiers ont été préparés (ci-après).

Pour chacun d'entre eux, les éléments ont été complétés dans la mesure du possible à l'heure actuelle. Certaines études en cours ou à prévoir permettront de préciser les secteurs et surface d'intervention notamment.

Site Natura 2000 Contamines-Montjoie – Miage – Tré la Tête Fr 8201698	<i>Création ou rétablissement de clairières</i>		
Mesure F22701 Code RRA : A	Références au document d'objectifs : Obj 2.2 Favoriser une gestion raisonnée des forêts		
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS			
Espèces concernées	Pessières montagnardes et subalpines des Alpes internes (9410) <i>Barbastella barbastellus</i> <i>Bonasia bonasia</i>		
Objectifs de la mesure	Création de clairières pour augmenter la biodiversité faunistique et floristique		
Résultat attendu	Obtention de clairières réparties dans l'ensemble de la forêt		
Degré d'urgence	Prioritaire		
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE			
Surface	A définir sur devis		
Parcelles concernées	Différentes zones seront identifiées au sein des parcelles communales		
Propriétaires concernées	Commune des Contamines-Montjoie		
ENGAGEMENTS			
Descriptif des engagements non rémunérés	/		
Descriptif des engagements rémunérés	Cette fiche se rattache à la mesure A (F22701) : Création ou rétablissement de clairières ou de landes		Unité (ha)
	Coupe d'arbres, abatage des végétaux ligneux		Coût (€ TTC)
Dispositions particulières	Surface des clairières à maintenir ou à créer comprise entre 100 et 1500 m2		Sur devis
	Travaux à réaliser à l'automne, en dehors des périodes de nidification des oiseaux, et en dehors de la saison touristique Un suivi scientifique est envisagé pour mesurer l'impact de cette mesure de gestion.		
Fréquence d'intervention	Une fois tous les dix à quinze ans en fonction de l'évolution de la végétation		
COMPENSATIONS FINANCIERES			
Montant et nature de l'aide	Financement Etat 100 %		
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans (valable 1 fois / zone sur la durée du contrat)		
SUIVIS / CONTROLES			
Points de contrôle	Surface travaillée / Détenion des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais). Localisation des clairières au GPS.		
Indicateurs de suivi	Surface travaillée		
Indicateurs d'évaluation	Suivi des espèces et des habitats		

Site Natura 2000 Contamines-Montjoie – Miage – Tré la Tête Fr 8201698	Création d'un réseau fonctionnel d'îlots de sénescence		
Mesure F22712 Code RRA : K	Références au document d'objectifs : Obj 2.2 Favoriser une gestion raisonnée des forêts		
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS			
Habitats concernés	Ensemble des habitats forestiers de la forêt communale des Contamines-Montjoie située en réserve naturelle : Forêt de conifères (9410) Tourbières hautes actives* (7110)		
Objectifs de la mesure	Développer des phases sénescents de la forêt et les cortèges faunistiques et floristiques associés		
Résultat attendu	Favoriser la biodiversité de ce site et l'émergence de peuplements sénescents sur des surfaces conséquentes en termes d'habitats, en vue de créer un réseau fonctionnel pour les espèces associées dans une forêt de production Limiter le dérangement et l'altération des milieux naturels par rapport à la faune notamment (lynx, gélinotte, tétras,..)		
Degré d'urgence	Prioritaire		
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE			
Surface	A définir suite au protocole forêt mature (IRSTEA)		
Parcelles concernées	Parcelles sélectionnées au sein des parcelles communales		
Propriétaires concernées	Commune des Contamines-Montjoie		
ENGAGEMENTS			
Descriptif des engagements non rémunérés	<p>Cette fiche se rattache à la mesure K (F22712) : dispositif favorisant le développement de bois sénescents (sous-action2)</p> <p>L'îlot doit comporter au moins 10 tiges à l'hectare présentant soit un diamètre à 1,30m du sol supérieur ou égal à 40 cm, soit des signes de sénescence tels que cavités, fissures ou branches mortes. Au minimum 5 des tiges désignées doivent présenter les 2 critères ci-dessus.</p> <p>La surface minimale d'un îlot est de 0,5 ha. Il n'est pas fixé de surface maximale mais il est préférable d'avoir plusieurs îlots de surface modeste formant un réseau plutôt qu'un seul grand îlot.</p> <p>Les îlots seront identifiés suite à la mise en place du protocole forêt mature (IRSTEA)</p>		
Descriptif des engagements rémunérés	L'absence de sylviculture sur l'ensemble des îlots pendant une durée de 30 ans Le maintien sur pied pendant 30 ans des tiges sélectionnées correspondant aux critères ci-dessus.	Unité Forfait	Coût € TTC 2 000 €/ha
Dispositions particulières	Des suivis scientifiques sont envisagés pour mesurer l'impact de cette mesure de gestion.		
Fréquence d'intervention	Aucune fréquence sur 15 ans. A l'issu des 15 ans d'application de cette mesure, un bilan des suivis alors réalisés sera fait		

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	Financement Etat 100 %
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 30 ans
SUIVIS / CONTROLES	
Points de contrôle	Aucune coupe sylvicole ne sera inscrite dans les états d'assiette des coupes pendant 30 ans par l'ONF ces îlots
Indicateurs de suivi	Absence de coupe (suivi d'indicateurs directs)
Indicateurs d'évaluation	Résultats des suivis réalisés

Site Natura 2000 Contamines-Montjoie – Miage – Tré la Tête Fr 8201698	<i>Préservation des tourbières intra-forestières</i>								
Mesure F22711 Code RRA : D	Références au document d'objectifs : Obj 1.1 : Favoriser une gestion raisonnée des pelouses et prairies, en lien avec l'activité pastorale								
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS									
Habitats concernés	Tourbières hautes actives (7110) - habitat prioritaire								
Objectifs de la mesure	Préserver la diversité biologique actuelle Maintenir les milieux ouverts								
Résultat attendu	Maintien des habitats								
Degré d'urgence	Prioritaire								
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE									
Surface	A définir sur devis								
Parcelles concernées	Parcelles C5 N° 685 ; C6 N° 723 ; C6 N° 1679								
Propriétaires concernés	Commune des Contamines-Montjoie								
ENGAGEMENTS									
Descriptif des engagements non rémunérés	/								
Descriptif des engagements rémunérés	<p>Cette fiche se rattache à la mesure D (F22711) : chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.</p> <p>Travaux à préciser suivant les notices de gestion</p> <p>L'espèce à limiter ici est l'épicéa notamment</p> <p>Coupe d'arbres et arbustes</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Surface (ha)</th> <th>Coût (€ HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sur devis :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>8000€/ha</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Surface (ha)	Coût (€ HT)	Sur devis :		8000€/ha	
Surface (ha)	Coût (€ HT)								
Sur devis :									
8000€/ha									
Dispositions particulières	<p>Travaux à réaliser à l'automne, en dehors des périodes de nidification des oiseaux et en dehors de la saison touristique.</p> <p>Un suivi scientifique est envisagé pour mesurer l'impact de cette mesure de gestion.</p>								
Fréquence d'intervention	Tous les cinq à dix ans en fonction de l'évolution de la végétation								
COMPENSATIONS FINANCIERES									
Montant et nature de l'aide	Financement Etat 100%								
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans.								
SUIVIS / CONTROLES									
Points de contrôle	Surface traitée / Détenion des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).								
Indicateurs de suivi	Surface restaurée								
Indicateurs d'évaluation	Suivi des milieux								

Site Natura 2000 Contamines-Montjoie – Miage – Tré la Tête Fr 8201698	Création ou rétablissement de landes		
Mesure F22701 Code RRA : A	Références au document d'objectifs : Obj 2.2 Favoriser une gestion raisonnée des forêts		
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS			
Habitats et espèces concernées	Pessières montagnardes et subalpines des Alpes internes (9410) Landes à rhododendron ferrugineux, Rhododendro-Vaccinon (4060) <i>Tetrao tetrix</i>		
Objectifs de la mesure	Rétablissement de landes pour favoriser la présence du Tétraz-lyre		
Résultat attendu	Obtention d'une mosaïque landes/pelouses		
Degré d'urgence	Prioritaire		
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE			
Surface	A définir sur devis		
Parcelles concernées	Différentes zones seront identifiées au sein des parcelles communales (D8 N°302 ; D2 N°68 ; D7 N° 261 ; etc.)		
Propriétaires concernées	Commune des Contamines-Montjoie		
ENGAGEMENTS			
Descriptif des engagements non rémunérés	/		
Descriptif des engagements rémunérés	Cette fiche se rattache à la mesure A (F22701) : Création ou rétablissement de clairières ou de landes Coupe d'arbres, abatage des végétaux ligneux Débroussaillage Broyage	Unité (ha)	Coût (€ TTC)
		Sur devis	6000€/ha
Dispositions particulières	Travaux à réaliser à l'automne, en dehors des périodes de nidification des oiseaux, et en dehors de la saison touristique Un suivi scientifique est envisagé pour mesurer l'impact de cette mesure de gestion.		
Fréquence d'intervention	Une fois tous les 5 à 10 ans en fonction de l'évolution de la végétation		
COMPENSATIONS FINANCIERES			
Montant et nature de l'aide	Financement Etat 100 %		
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans (valable 1 fois / zone sur la durée du contrat)		
SUIVIS / CONTROLES			
Points de contrôle	Surface travaillée / Détenion des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais). Localisation des travaux au GPS.		
Indicateurs de suivi	Surface travaillée		
Indicateurs d'évaluation	Suivi des espèces et des habitats		

Site Natura 2000 Contamines-Montjoie – Miage – Tré la Tête Fr 8201698	Mise en place de panneaux d'informations sur la forêt		
Mesure F22714 Code RRA : M	Références au document d'objectifs : Obj 2.1 : Favoriser une gestion raisonnée des forêts		
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS			
Habitats concernés	Ensemble des habitats forestiers et tourbières des Contamines-Montjoie		
Objectifs de la mesure	Informier le public local et touristique des orientations de gestion du site, de la qualité des habitats et de la faune. Donner des consignes pour le respect de ce milieu naturel et des espèces qui y vivent		
Résultat attendu	Informier tout un chacun sur la qualité environnementale du site Améliorer le comportement des personnes qui fréquentent le site		
Degré d'urgence	Prioritaire		
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE			
Surface	/		
Parcelles concernées	A définir au sein des parcelles de forêt communale		
Propriétaires concernées	Commune des Contamines-Montjoie		
ENGAGEMENTS			
Descriptif des engagements non rémunérés	/		
Descriptif des engagements rémunérés	<p>Cette fiche se rattache à la mesure M (F22714) : investissements visant à informer les usagers de la forêt</p> <p><u>Mise en place de panneaux d'informations</u> - Conception des panneaux (messages, textes et dessins les illustrant, ..) - Fabrication - Pose (et dépose saisonnière si besoin) Déplacement et adaptation à un nouveau contexte dans les 5 ans s'il y a lieu</p> <p><u>Réalisation d'un outil pédagogique sur la forêt</u> - Conception de l'outil (messages, textes et dessins les illustrant, ..) - Fabrication</p>	Unité	Coût (€ HT)
		Sur devis	5000€ max
Dispositions particulières			
Fréquence d'intervention	Une fois sur les cinq ans (ou plus si besoin)		
COMPENSATIONS FINANCIERES			
Montant et nature de l'aide	Financement Etat 100 %		
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans.		
SUIVIS / CONTROLES			
Points de contrôle	Mise en place des panneaux et/ou réalisation de l'outil pédagogique / Détenion des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).		
Indicateurs de suivi	Pose des panneaux et/ou réalisation de l'outil pédagogique		
Indicateurs d'évaluation	Pose des panneaux et/ou réalisation de l'outil pédagogique		

3.3 Les contrats non agricoles et non forestiers

2 cahiers des charges pour des contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers ont été préparés (ci-après).

Pour chacun d'entre eux, les éléments ont été complétés dans la mesure du possible à l'heure actuelle. Certaines études en cours ou à prévoir permettront de préciser les secteurs et surface d'intervention notamment.

<p>Site Natura 2000 Contamines-Montjoie – Miage – Tré la Tête Fr 8201698</p>	<p style="text-align: center;"><i>Entretien des alpages</i></p> <p style="text-align: center;">Références au document d'objectifs : Obj 1.1 : Favoriser une gestion raisonnée des pelouses et prairies, en lien avec l'activité pastorale</p>
<p>Mesure A32303R Code RRA : B</p>	
<p>DESCRIPTIF ET OBJECTIFS</p>	
<p>Habitats et espèces communautaires visés</p>	<p>Pelouses calcaires alpines et subalpines (6170) <i>Tetrao tetrix</i></p>
<p>Objectifs de la mesure</p>	<p>Entretien des habitats de reproduction du Tétrás-lyre par pâturage</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Maintien, voire augmentation, des effectifs de Tétrás-lyre</p>
<p>Degré d'urgence</p>	<p>Prioritaire</p>
<p>PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE</p>	
<p>Surface</p>	<p>A définir sur devis</p>
<p>Parcelles concernées</p>	<p>Celles concernées par les alpages communaux</p>
<p>Propriétaires concernés</p>	<p>Commune des Contamines-Montjoie</p>
<p>ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE</p>	
<p>Engagements rémunérés</p>	<p>Entretien par pâturage extensif Pâturage tardif après le 15/08 sur parcelles ou parties de parcelles identifiées comme zones à tétrás (milieux remarquable). Entretien d'équipements pastoraux</p>
<p>Engagements non rémunérés</p>	<p>Maintien des éléments paysagers (haies, bordures, arbres isolés, bosquets, points d'eau, dépressions humides, clôtures).</p> <p>Pas de modification de l'état initial : nivellement, boisement, écobuage, brûlis, assainissement par drains enterrés, affouragement sur la parcelle, sauf en cas de sécheresse estivale..</p> <p>Pas de fertilisation minérale (actions 2001D) - Pas de stockage de fumier ni de fourrage - Pas d'amendements organiques ou minéraux - Pas de travail du sol ni de semis. - Pas de désherbage chimique</p> <p>Respect des bonnes pratiques agricoles sur l'ensemble de l'exploitation.</p> <p>Enregistrement des pratiques</p>
<p>Dispositions particulières</p>	<p>/</p>
<p>Fréquence d'intervention</p>	<p>Entretien annuel</p>

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant /nature de l'aide	Opération à réaliser sur devis
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. Versement annuel des aides à la surface réellement traitée
SUIVIS / CONTROLES	
Points de contrôle	Suivi photographique et cartographique / Détention des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface restaurée. Groupements végétaux, espèces (flore et/ou faune) indicatrices de l'habitat et estimation des espèces floristiques indicatrices de l'habitat.

Site Natura 2000 Contamines-Montjoie – Miage – Tré la Tête Fr 8201698	<i>Entretien de mares</i> Références au document d'objectifs : Obj 3.2 : Préserver les zones humides	
Mesure A32309R Code RRA : G		
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS		
Habitats communautaires visés	Mares à sparganium (3130) Bas-marais alcalins (7230) Gazons riverains artico-alpins (7240)	
Objectifs de la mesure	Préservation des zones humides et points d'eau du site Natura 2000	
Résultats attendus	Amélioration de la diversité floristique et faunistique	
Degré d'urgence	Priorité 2	
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE		
Surface	/	
Parcelles concernées	Parcelles D8 N° 302 ; D4 N° 380 ; D6 N° 313 ; D6 N°252 ; D7 N° 261 et 262 ; etc	
Propriétaires concernés	Commune des Contamines-Montjoie	
ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE		
Engagements rémunérés	Préservation des mares, débroussaillage, mise ne défends, installation de points d'eau pour le bétail	
Engagements non rémunérés	Pas de drainage ni de modification des écoulements	
Fréquence d'intervention	Entretien 1 fois / zone dans la durée du contrat	
COMPENSATIONS FINANCIERES		
Montant /nature de l'aide	Opération à réaliser sur devis.	
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. Versement annuel des aides à la surface réellement traitée	
SUIVIS / CONTROLES		
Points de contrôle	Suivi photographique et cartographique / Détenion des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface restaurée. Groupements végétaux, espèces (flore et/ou faune) indicatrices de l'habitat et estimation des espèces floristiques indicatrices de l'habitat.	

4. La charte Natura 2000

(Disponible en format feuillet –ci-après), pour les signataires)

4.1. Généralités

4.1.1. Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites écologiques, mis en place en application de la Directive Oiseaux et de la Directive Habitats, qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

4.1.2. Charte Natura 2000

Elle constitue un élément du Document d'Objectifs (DOCOB).

La Charte Natura 2000 vise à valoriser les usages respectueux des milieux naturels qui permettent la préservation des espèces. Il s'agit de faire reconnaître la gestion passée qui a permis le maintien des habitats d'intérêt communautaire remarquables.

Les propriétaires (ou leurs mandataires) et les collectivités territoriales ayant des parcelles situées dans le site Natura 2000 Contamines-Montjoie – Miage – Tré la Tête peuvent signer cette charte et ainsi bénéficier en retour des avantages garantis par l'adhésion à la charte.

Cet outil contractuel permet aux adhérents de marquer leur engagement en faveur de Natura 2000, tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un Contrat Natura 2000. Les engagements proposés dans cette charte n'entraînent pas de surcoût de gestion et ne donnent donc pas droit à des rémunérations.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. L'adhérent peut choisir de signer la charte pour la totalité de la parcelle ou sur une partie seulement de la parcelle incluse dans le site Natura 2000.

Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale de la charte et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a signé la charte. L'adhérent conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou de mandataire.

La durée d'adhésion à la Charte Natura 2000 Contamines-Montjoie – Miage – Tré la Tête est de 5 ans. Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes.

En France, il existe deux outils contractuels permettant de gérer et de conserver les milieux naturels et les espèces qui ont justifié la désignation du site : les Contrats Natura 2000 (Mesures Agro-Environnementales Climatiques, contrats forestiers et contrats ni forestiers ni agricoles) et les Chartes Natura 2000.

Pour adhérer, les documents suivants sont à fournir :

- la Charte Natura 2000 signée
- le formulaire d'adhésion complété (disponible sur simple demande auprès d'Asters)
- la copie de la pièce d'identité du signataire
- le plan de situation des parcelles engagées

Des contrôles de la DDT peuvent avoir lieu. En cas de refus de contrôle ou de non-respect des engagements, le Préfet peut décider de la suspension des avantages pour une durée d'un an.

La Charte Natura 2000 ne se substitue nullement à la réglementation en vigueur (Loi sur l'Eau...).

En signant la Charte Natura 2000 en tant que propriétaire, mandataire ou représentant d'une collectivité sur le site Natura 2000 Contamines-Montjoie – Miage – Tré la Tête :

- Je marque mon adhésion en faveur de la préservation de la biodiversité.
- J'approuve les engagements en faveur des objectifs Natura 2000 du site et je m'engage à les respecter pendant 5 ans.
- Je m'engage à respecter la réglementation en vigueur sur le site.
- J'autorise l'animateur Natura 2000 ou des experts désignés par le COPIL à mener sur mes terrains des opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.
- Je contribue au réseau européen Natura 2000 et je bénéficie des avantages garantis par la charte. Le cas échéant, mes mandataires doivent être cosignataires de la charte (notamment dans le cas d'un bail rural).

Quels avantages ?

La charte procure des avantages aux signataires tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000. Elle peut donner accès à **certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques** :

- Exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti
- Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations
- Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales
- Garanties de gestion durable des forêts

L'animateur Natura 2000 est à votre disposition pour plus d'informations sur la procédure d'adhésion, sur les espèces et les milieux naturels protégés du site ou pour des conseils en cas de travaux d'entretien des milieux naturels.

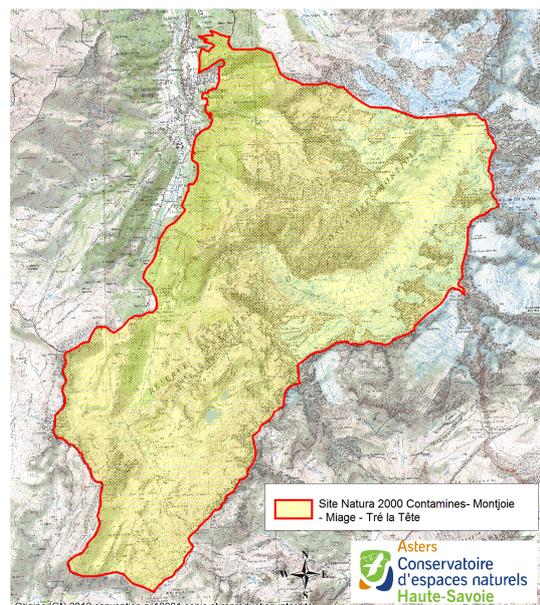
Contact : Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie – 04 50 66 47 51 – asters@asters.asso.fr

4.2. Présentation du site Natura 2000 « Contamines-Montjoie – Miage – Tré la Tête » (FR8201698)

4.2.1. Descriptif et enjeux du site

Le site Natura 2000 Contamines-Montjoie – Miage – Tré la Tête se situe sur les limites exactes de la Réserve naturelle nationale des Contamines-Montjoie. Il constitue un espace d'environ 5 500 hectares, s'échelonnant sur divers étages de végétation, de 1 100 mètres aux portes du village, jusqu'à l'Aiguille Nord de Tré-la-Tête culminant à 3892 mètres.

La diversité des milieux rencontrés sur ce site (forêts d'épicéas, zones humides, alpages, lacs, glaciers, pelouses d'altitudes, éboulis, etc.), des paysages et des usages en font sa richesse. La multitude d'habitats naturels présents permet également à une faune et une flore très riche de s'épanouir : 22 espèces d'oiseaux sont ainsi identifiées comme d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000 et 3 espèces de mammifères ainsi qu'une espèce végétale : la très rare Riccie de Breidler. C'est également un espace très fréquenté par le grand public.



Les principaux enjeux et objectifs de gestion de cet espace vont donc s'organiser autour de la connaissance et de la préservation de ces milieux naturels, parfois fragiles et souvent soumis à des perturbations naturelles ou anthropiques, et des espèces qu'ils abritent tout en conservant le maintien des activités humaines dans une logique de compatibilité. La sensibilisation et la communication sur cet espaces et sur les actions qui sont mises en œuvre par le gestionnaire et ses partenaires en son sein viendront compléter ces enjeux essentiels.

4.3. Recommandations et engagements spécifiques à chaque grand type de milieux.

4.3.1. Milieux forestiers

1 – Promouvoir les traitements irréguliers

2 – Favoriser la présence d'îlots de sénescence et d'arbres sénescents (à cavités, morts sur pied et/ou à terre), sauf risque sanitaires ou mise en danger du public, afin de préserver un réseau forestier écologiquement fonctionnel pour les espèces

3 – Favoriser la création ou le maintien de clairières forestières

4 – Privilégier la régénération naturelle



4.3.2. Milieux ouverts (pelouses et prairies)

1 - Favoriser la gestion par le pâturage extensif afin de maintenir ces milieux ouverts et lutter contre l'envahissement par la lande

2 - Favoriser un retard ou une absence de pâturage sur les zones à enjeux (Tétras-lyre, zones humides, flore remarquable)

3 – Préférer une fauche tardive sur les prairies de fauche riche en biodiversité



4.3.3. Milieux humides

1 – Ne pas perturber le fonctionnement hydrologique et biologique des lacs et zones humides (drainage, comblement, pollution, détérioration physique...)



4.4. Recommandations et engagements de gestion spécifiques à chaque activité pratiquée sur le site

4.4.1. Activités sportives et touristiques

1 – Limiter le dérangement en évitant la fréquentation des zones sensibles en hiver ou en période de reproduction (informations disponibles auprès de la structure porteuse)

2 – Lors de l'organisation de manifestation sportive en milieu naturel, se rapprocher de la structure porteuse de la démarche Natura 2000 dès le choix des itinéraires

3 – Mettre en œuvre l'ensemble des bonnes pratiques recommandées dans le guide de l'organisateur de manifestation sportive en espace naturel (disponible auprès de la structure porteuse)

4 – Informer la structure animatrice de la démarche de toute nouvelle pratique sportive ou de tout nouvel aménagement (ouverture de voie, site de décollage...) susceptible d'avoir un impact sur la conservation des habitats et/ou des espèces.

Fait à le

Signature

3.2. Milieux ouverts (pelouses et prairies)

- 1 - Favoriser la gestion par le pâturage extensif afin de maintenir ces milieux ouverts et lutter contre l'envahissement par la lande
- 2 - Favoriser un retard ou une absence de pâturage sur les zones à enjeux (Tétras-lyre, zones humides, flore remarquable)
- 3 - Préférer une fauche tardive sur les prairies de fauche riche en biodiversité



3.3. Milieux humides

- 1 - Ne pas perturber le fonctionnement hydrologique et biologique des lacs et zones humides (drainage, comblement, pollution, détérioration physique...)



4 - Recommandations et engagements de gestion spécifiques à chaque activité pratiquée sur le site

4.1. Activités sportives et touristiques

- 1 - Limiter le dérangement en évitant la fréquentation des zones sensibles en hiver ou en période de reproduction (informations disponibles auprès de la structure porteuse)
- 2 - Lors de l'organisation de manifestation sportive en milieu naturel, se rapprocher de la structure porteuse de la démarche Natura 2000 dès le choix des itinéraires
- 3 - Mettre en œuvre l'ensemble des bonnes pratiques recommandées dans le guide de l'organisateur de manifestation sportive en espace naturel (disponible auprès de la structure porteuse)
- 4 - Informer la structure animatrice de la démarche de toute nouvelle pratique sportive ou de tout nouvel aménagement (ouverture de voie, site de décollage...) susceptible d'avoir un impact sur la conservation des habitats et/ou des espèces.

Fait à, le

Signature

Charte Natura 2000 du site FR FR8201698: « Contamines Montjoie - Miage - Tré la Tête »



1 - Généralités

1.1. Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites écologiques, mis en place en application de la Directive Oiseaux et de la Directive Habitats, qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

1.2. Charte Natura 2000

Elle constitue un élément du Document d'Objectifs (DOCOB).

La Charte Natura 2000 vise à valoriser les usages respectueux des milieux naturels qui permettent la préservation des espèces. Il s'agit de faire reconnaître la gestion passée qui a permis le maintien des habitats d'intérêt communautaire remarquables.

Les propriétaires (ou leurs mandataires) et les collectivités territoriales ayant des parcelles situées dans le site Natura 2000 Contamines-Montjoie – Miage – Tré la Tête peuvent signer cette charte et ainsi bénéficier en retour des avantages garantis par l'adhésion à la charte. Cet outil contractuel permet aux adhérents de marquer leur engagement en faveur de Natura 2000, tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un Contrat Natura 2000. Les engagements proposés dans cette charte n'entraînent pas de surcoût de gestion et ne donnent donc pas droit à des rémunérations. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. L'adhérent peut choisir de signer la charte pour la totalité de la parcelle ou sur une partie seulement de la parcelle incluse dans le site Natura 2000.

Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale de la charte et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a signé la charte. L'adhérent conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou de mandataire.

La durée d'adhésion à la Charte Natura 2000 Contamines-Montjoie – Miage – Tré la Tête est de 5 ans. Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes.

En France, il existe deux outils contractuels permettant de gérer et de conserver les milieux naturels et les espèces qui ont justifié la désignation du site : les Contrats Natura 2000 (Mesures Agro-Environnementales Climatiques, contrats forestiers et contrats ni forestiers ni agricoles) et les Chartes Natura 2000.

Pour adhérer, les documents suivants sont à fournir :

- la Charte Natura 2000 signée
- le formulaire d'adhésion complété (disponible sur simple demande auprès d'Asters)
- la copie de la pièce d'identité du signataire
- le plan de situation des parcelles engagées

Des contrôles de la DDT peuvent avoir lieu. En cas de refus de contrôle ou de non-respect des engagements, le Préfet peut décider de la suspension des avantages pour une durée d'un an.

La Charte Natura 2000 ne se substitue nullement à la réglementation en vigueur (Loi sur l'Eau...).

En signant la Charte Natura 2000 en tant que propriétaire, mandataire ou représentant d'une collectivité sur le site Natura 2000 Contamines-Montjoie – Miage – Tré la Tête :

Je marque mon adhésion en faveur de la préservation de la biodiversité.

J'approuve les engagements en faveur des objectifs Natura 2000 du site et je m'engage à les respecter pendant 5 ans.

Je m'engage à respecter la réglementation en vigueur sur le site.

J'autorise l'animateur Natura 2000 ou des experts désignés par le COPIL à mener sur mes terrains des opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Je contribue au réseau européen Natura 2000 et je bénéficie des avantages garantis par la charte. Le cas échéant, mes mandataires doivent être cosignataires de la charte (notamment dans le cas d'un bail rural).

1.3. Quels avantages ?

La charte procure des avantages aux signataires tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000. Elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

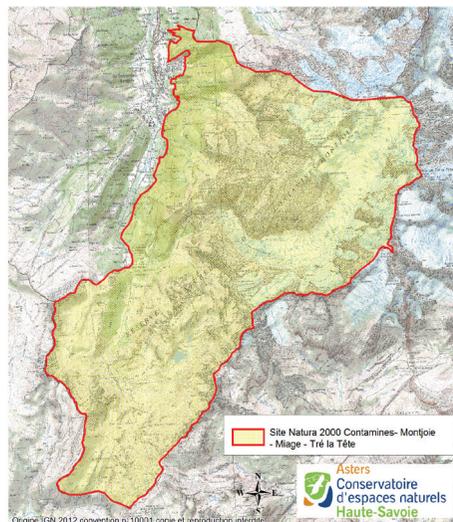
Exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti
Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations

Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales

Garanties de gestion durable des forêts

L'animateur Natura 2000 est à votre disposition pour plus d'informations sur la procédure d'adhésion, sur les espèces et les milieux naturels protégés du site ou pour des conseils en cas de travaux d'entretien des milieux naturels.

Contact : Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie – 04 50 66 47 51 – asters@asters.asso.fr



2. Présentation du site Natura 2000 « Contamines-Montjoie – Miage – Tré la Tête » (FR8201698)

2.1. Descriptif et enjeux du site

Le site Natura 2000 Contamines-Montjoie – Miage – Tré la Tête se situe sur les limites exactes de la Réserve naturelle nationale des Contamines-Montjoie. Il constitue un espace d'environ 5 500 hectares, s'échelonnant sur divers étages de végétation, de 1 100 mètres aux portes du village, jusqu'à l'Aiguille Nord de Tré-la-Tête culminant à 3892 mètres.

La diversité des milieux rencontrés sur ce site (forêts d'épicéas, zones humides, alpages, lacs, glaciers, pelouses d'altitudes, éboulis, etc.), des paysages et des usages en font sa richesse. La multitude d'habitats naturels présents permet également à une faune et une flore très riche de s'épanouir : 22 espèces d'oiseaux sont ainsi identifiées comme d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000 et 3 espèces de mammifères ainsi qu'une espèce végétale : la très rare Riccie de Breidler. C'est également un espace très fréquenté par le grand public.

Les principaux enjeux et objectifs de gestion de cet espace vont donc s'organiser autour de la connaissance et de la préservation de ces milieux naturels, parfois fragiles et souvent soumis à des perturbations naturelles ou anthropiques, et des espèces qu'ils abritent tout en conservant le maintien des activités humaines dans une logique de compatibilité. La sensibilisation et la communication sur cet espace et sur les actions qui sont mises en œuvre par le gestionnaire et ses partenaires en son sein viendront compléter ces enjeux essentiels.

3. Recommandations et engagements spécifiques à chaque grand type de milieu.

3.1. Milieux forestiers

1 – Promouvoir les traitements irréguliers

2 – Favoriser la présence d'îlots de sénescence et d'arbres sénescents (à cavités, morts sur pied et/ou à terre), sauf risques sanitaires ou mise en danger du public, afin de préserver un réseau forestier écologiquement fonctionnel pour les espèces

3 – Favoriser la création ou le maintien de clairières forestières

4 – Privilégier la régénération naturelle





Asters - CEN Haute-Savoie
84 route du Viéran
74370 PRINGY
Tél. 04 50 66 47 51
www.asters.asso.fr